

Grèce

La Grèce a connu sa quatrième année de forte récession économique en 2012. La situation des immigrés est une source de préoccupation, principalement le taux de chômage élevé chez les travailleurs immigrés. Le taux de chômage des hommes immigrés s'élevait à 34.5 % en 2012, plus de 14 points de pourcentage de plus que pour les hommes nés dans le pays. Pour les femmes immigrées, le taux de chômage s'élevait à 32.6 %, soit environ cinq points de plus que pour leurs homologues autochtones. Les flux d'immigration ont chuté fortement par rapport aux niveaux d'avant la crise.

Selon le recensement de 2011, on dénombrait 912 000 résidents étrangers en Grèce. 713 000 étaient des ressortissants de pays tiers et 199 000 des ressortissants de l'UE, soit respectivement 6.6 % et 1.8 % de la population totale. Les résidents étrangers sont essentiellement originaires d'Albanie (480 000), de Bulgarie (75 000) et de Roumanie (46 000). Les données du ministère de l'Intérieur concernant les permis de séjour ne reflètent qu'une partie de la population étrangère : à la fin de l'année 2012, le pays comptait 440 000 titulaires d'un permis de séjour. Les données relatives aux permis de séjour font apparaître que les effectifs d'immigrés en situation régulière sont en diminution, puisque l'on dénombrait 600 000 titulaires d'un permis de séjour trois ans auparavant, à la fin de 2009. Cependant, fin de 2013, on comptait 500 000 titulaires d'un permis de séjour, une augmentation qui est en partie attribuable au traitement plus rapide des demandes en cours.

La Grèce est l'un des principaux points d'entrée dans l'UE, et elle est confrontée à l'immigration irrégulière et à l'arrivée de demandeurs d'asile d'Asie et d'Afrique. Pendant la période 2009-13, la plupart des immigrés en situation irrégulière sont entrés par la frontière terrestre entre la Grèce et la Turquie, au niveau de la rivière Évros, dans le nord-est de la Grèce, et par le corridor maritime de la mer Égée. Cette dernière filière s'est intensifiée au cours du deuxième semestre de 2013. Dans l'ensemble, de 99 000 migrants en situation irrégulière appréhendés à la frontière en 2011, on est passé à 77 000 en 2012 et à 43 000 en 2013. Les cinq principaux pays d'origine de ces migrants étaient l'Albanie, la Syrie, l'Afghanistan, le Pakistan et le Bangladesh. Bien que peu de Syriens demandent l'asile, ils sont très nombreux à l'obtenir.

Les autorités grecques ont intensifié leurs efforts de contrôle de l'immigration. En 2012, le ministère grec de l'Ordre public et de la Protection des citoyens et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont conclu un accord concernant le rapatriement volontaire de 7 000 migrants, avec le soutien du Fonds européen pour le retour (FR). Depuis 2012, le ministère mène l'opération *Xenios Zeus* qui vise à appréhender les immigrés sans papiers, ciblant essentiellement les espaces publics tels que les centres villes et les ports où les immigrés se rassemblent. Sur les 65 000 personnes contrôlées durant le deuxième semestre 2012, plus de 4 100 ont été placées en détention.

Après la réforme des procédures de naturalisation en 2010, l'accès des étrangers à la nationalité grecque a

été facilité, et c'est ainsi que 13 500 étrangers ont été naturalisés en 2011, 14 600 en 2012 et 20 500 en 2013.

La mauvaise conjoncture économique et les difficultés liées à l'immigration ont amené à s'inquiéter du risque de tensions sociales, de possibles violences xénophobes et d'une hostilité générale envers les immigrés.

S'agissant des actions menées par les pouvoirs publics, le Code sur l'immigration et l'intégration sociale a été adopté par le Parlement en avril 2014. Il régit l'entrée, le séjour et l'intégration sociale des ressortissants de pays tiers en Grèce (les ressortissants de l'UE, les réfugiés et les demandeurs d'asile ne sont pas concernés). Le texte codifie les dispositions antérieures et introduit de nouveaux éléments visant à rationaliser le cadre institutionnel et simplifier la réglementation.

Le Code définit sept catégories de permis de séjour : travail ou professionnel ; temporaire (un visa national donne une autorisation de séjour) ; humanitaire ou sur une base exceptionnelle ; études, recherche, formation ou travail bénévole ; victimes de la traite des êtres humains ; regroupement familial ; et longue durée. Il unifie les dispositions antérieures transposant les directives européennes. Par ailleurs, il consolide les politiques en matière d'entrée et de séjour des propriétaires immobiliers et des investisseurs étrangers.

Le Code autorise également le renouvellement du permis de séjour des ressortissants de pays tiers installés qui ont perdu leur statut légal ou pour qui les épisodes de chômage empêchaient, auparavant, le renouvellement de leur permis de travail.

Les immigrés de la deuxième génération (résidents en situation régulière qui sont nés en Grèce ou qui ont terminé six degrés d'études dans l'enseignement grec avant l'âge de 21 ans) pourront désormais obtenir un permis spécial renouvelable valable pendant cinq ans. S'ils remplissent les conditions ci-dessus à l'exception du séjour légal, un permis provisoire d'un an pourra leur être délivré.

Parmi les autres mesures de lutte contre le séjour en situation irrégulière, on peut évoquer l'interdiction pour les agents de l'État (y compris dans les hôpitaux) de fournir des services aux immigrés en situation irrégulière (sauf en cas d'urgence et s'il s'agit de mineurs), ainsi que les sanctions imposées aux personnes qui emploient ou logent des immigrés en situation irrégulière.

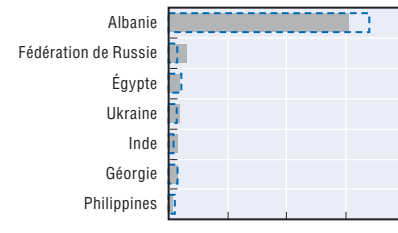
En juin 2014, une décision ministérielle conjointe a défini les catégories de ressortissants de pays tiers auxquels peut être accordé un permis de séjour pour raisons humanitaires – demandeurs d'asile déboutés qui ne sont pas en mesure de retourner dans leur pays d'origine, notamment – sur le fondement de raisons objectives attestées par l'autorité compétente.

Pour en savoir plus :

www.statistics.gr
www.ypes.gr
www.ypakp.gr
www.mopocp.gov.gr
www.astynomia.gr

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

GRÈCE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2000	2005	2011	2012	Moyenne		Milliers			
					2002-06	2007-11	2012			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	..	5.9	2.1	1.6	..	3.4	17.7			
Sorties			
Entrées d'étrangers par catégorie <i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers Grèce Moyenne annuelle 2005-10 (dotted line) 2011 (grey bar) 					
	2011	2012	2011	2012						
Travail						
Famille (y compris la famille accompagnante)						
Humanitaire						
Libre circulation						
Autres						
Total						
Migrations temporaires	2005	2011	2012	Moyenne 2007-11						
	<i>Milliers</i>									
Étudiants						
Stagiaires						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires						
Entrées de demandeurs d'asile	2000	2005	2011	2012	Moyenne		Niveau			
	<i>Pour 1 000 habitants</i>				2002-06	2007-11	2012			
	0.3	0.8	0.8	0.9	0.7	1.4	9 577			
Composantes de la croissance de la population	2000	2005	2011	2012	Moyenne		Milliers			
	<i>Pour 1 000 habitants</i>				2002-06	2007-11	2012			
Total	2.5	3.8	0.4	-1.8	3.5	3.3	-20			
Accroissement naturel	-0.2	0.2	0.5	-0.4	0.0	0.6	-5			
Solde migratoire	2.7	3.6	-0.1	-1.3	3.5	2.7	-15			
Effectifs de migrants	2000	2005	2011	2012	Moyenne		Milliers			
	<i>En % de la population totale</i>				2002-06	2007-11	2012			
Personnes nées à l'étranger	6.7	6.6	730			
Population étrangère	2.8	5.0	6.8	6.9	4.6	6.7	768			
Naturalisations	2000	2005	2011	2012	Moyenne		Niveau			
	<i>En % de la population étrangère</i>				2002-06	2007-11	2012			
	2.4	2.9	21 737			
Résultats sur le marché du travail	2000	2005	2011	2012	Moyenne					
	<i>Emploi/population (%)</i>				2002-06	2007-11				
Hommes nés dans le pays de résidence	71.3	73.5	65.5	60.9	73.1	71.3				
Hommes nés à l'étranger	78.1	82.6	70.0	58.4	82.7	79.1				
Femmes nées dans le pays de résidence	41.6	45.7	44.9	41.9	45.0	47.5				
Femmes nées à l'étranger	45.0	50.2	47.0	41.7	49.2	49.7				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	7.5	6.2	14.4	20.1	6.2	8.1				
Hommes nés à l'étranger	9.5	6.7	21.5	34.5	6.5	11.8				
Femmes nées dans le pays de résidence	17.0	15.4	21.4	27.8	14.8	15.0				
Femmes nées à l'étranger	21.4	15.6	23.2	32.6	16.9	16.6				
Indicateurs macroéconomiques	2000	2005	2011	2012	Moyenne		Niveau			
	<i>Croissance annuelle en %</i>				2002-06	2007-11	2012			
PIB réel	4.5	2.3	-7.1	-7.0	4.3	-2.4				
PIB/tête (niveau en USD)	4.1	2.0	-6.9	-6.7	4.0	-2.4	25 475			
Emploi (niveau en milliers)	1.4	1.3	-6.8	-8.0	1.7	-1.6	3 763			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	11.4	9.8	17.7	24.2	9.8	11.1				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933160948>

NOTES ET SOURCES DES TABLEAUX DU CHAPITRE 4

Flux migratoires des étrangers

Pour les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie, les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1, A.2 et B.1).

Bulgarie : nombre de permis de résidence permanente ou à long-terme délivrés (source : ministère de l'Intérieur) ; Lituanie : arrivées et départs de résidents (source : Département de statistique du gouvernement lituanien) ; Roumanie : Changements de résidence (Source : Annuaire de statistiques de Roumanie).

Entrées d'étrangers à long terme par catégories (flux standardisés)

La plupart des données proviennent des statistiques de permis de résidence et de travail et ont été standardisées (cf. www.oecd.org/migrations/pmi).

Migrations temporaires

Permis de résidence ou de travail. Dans la plupart des cas, les données ne couvrent pas les étrangers bénéficiant d'un accord de libre circulation.

Entrées de demandeurs d'asile

Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (www.unhcr.org/statistics).

Composantes de la croissance de la population totale

Allemagne, Belgique, Espagne, Estonie, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suisse, Bulgarie, Lettonie, Lituanie et Roumanie : Eurostat. Autres pays de l'OCDE et Fédération de Russie : Statistiques de la population active, OCDE, 2011.

Effectifs d'immigrés

Population née à l'étranger

Les sources et notes sont détaillées dans l'annexe statistique (Métadonnées relatives aux tableaux A.4 et B.4).

Population étrangère

Les sources et notes sont détaillées dans l'annexe statistique pour les pays de l'OCDE (Métadonnées relatives aux tableaux A.5 et B.5).

Lituanie : service d'enregistrement des résidents (ministère de l'Intérieur) ; Roumanie : ministère de l'Intérieur.

Naturalisations

Les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique pour les pays de l'OCDE (Métadonnées relatives aux tableaux A.6 et B.6). Bulgarie, et Lituanie : ministère de l'Intérieur.

Résultats sur le marché du travail

Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Mexique, Nouvelle-Zélande : Enquête sur la population active (moyennes annuelles) ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN). États-Unis : *Current Population Survey*.

Indicateurs macroéconomiques**Croissance du PIB et du PIB par tête**

Comptes nationaux annuels – Tableaux comparatifs aux prix et PPA de 2005 (source : OCDE).

Niveau du PIB et du PIB par tête

Comptes nationaux annuels – Tableaux comparatifs prix courants et PPA courantes (source : OCDE).

Emploi et chômage

Perspectives de l'emploi, OCDE, 2013.



Extrait de :
International Migration Outlook 2014

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Grèce », dans *International Migration Outlook 2014*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-19-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.